

Si vous désirez apporter votre soutien à des projets en faveur des enfants palestiniens, l'Association des parrainages d'enfants de Palestine est en contact et soutient

## ⇒ Des associations

### **Meyrin-Palestine**

Initiateur et réalisateur du projet « Centre culturel de Gaza »

Case Postale 169, 1217 Meyrin 1, Suisse

E-mail: [meyrin.palestine@gmail.com](mailto:meyrin.palestine@gmail.com)

Compte Bancaire · Banque Cantonale de Genève R3260.38.60 (agence de Meyrin)

### **Association d'Echanges Culturels Hébron-France (AECHF)**

Programme d'activité de sensibilisation au patrimoine et à l'environnement pour les enfants de la région d'Hébron

E-mail : [sandrine.bertgeith@yahoo.fr](mailto:sandrine.bertgeith@yahoo.fr)

### **Centre culturel de Yafa** (Camp de réfugiés Balata - Naplouse)

Activités culturelles et sportives pour les enfants du camp - Soutien financier et bourses d'études pour les étudiantEs

Email : [msubuh@hotmail.com](mailto:msubuh@hotmail.com)

## Et vous recommande

## ⇒ Des films

### **Sans rires, jeux sous surveillance** - Nicolas Dupuis et Delphine Dumas - 2010

Les enfants de Palestine ressemblent à tous les enfants, avec leurs jeux et leurs rêves. Pourtant, leur quotidien les éloigne d'une enfance qui leur est due. Des enfants témoignent des effets de l'occupation sur leur vie quotidienne (www.plaforme-palestine.org)

### **L'Anniversaire de Leila** - Rashid Masharawi - 2012

Pour les 7 ans de sa fille, son père désirant rentrer de bonne heure à la maison doit effectuer un véritable parcours du combattant. C'est un documentaire-fiction qui s'attache à explorer l'identité d'un peuple et à capter les images d'un pays traumatisé par l'apartheid. (<http://www.sortiesdvd.com/film-1738.html> ou FNAC)

## ⇒ Des livres

### **Palestine ma déchirure** - Michelle Parent - Ed. Stanké - 1999

Portrait et histoire de Sameeha Khalil, fondatrice d'In' Ash el Usra

### **Mémoires palestiniennes - La terre dans la tête** - Anwar Abu Eiseh - Ed. Chemins de Traversée - 2011

« Quand j'étais enfant, mon voisin était juif et c'est lui qui m'a sauvé la vie lors des événements de 1948. Je suis très dangereux pour les sionistes car je crois que l'amitié est possible entre juifs et arabes.... »

### **Compte postal :**

**Parrainages d'Enfants de Palestine** 1205 Genève **CCP 10-788849-6**

IBAN: CH16 0900 0000 1078 8849 6

BIC: POFICHBEXX



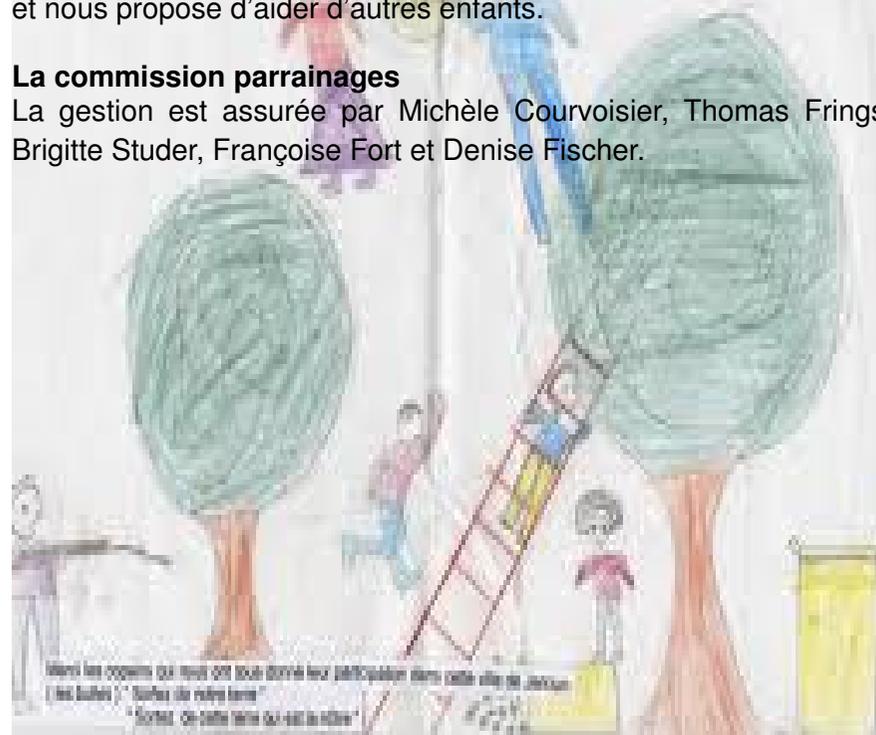
## Notre partenaires sur place

« Inash El Usra » Association de femmes à El Bireh près de Ramallah, visite les villages et les camps de réfugiés en Cisjordanie.

Cette association connaît la situation des familles, choisit celles qui doivent être parrainées, reçoit et distribue l'argent reçu des parrainages. Elle nous informe lorsqu'une amélioration des conditions économiques de la famille ne nécessite plus une aide de l'extérieur et nous propose d'aider d'autres enfants.

## La commission parrainages

La gestion est assurée par Michèle Courvoisier, Thomas Frings, Brigitte Studer, Françoise Fort et Denise Fischer.



**Parrainages d'enfants de Palestine** - Michèle Courvoisier - Rue Emile Yung 17 - 1205 Genève

Tél. 022 347 30 76

Email : [aufloiclaud@bluewin.ch](mailto:aufloiclaud@bluewin.ch)

## Nouveaux enfants parrainés

Merci aux parrains et marraines qui ont répondu à l'appel de détresse de ces familles. Pour permettre à l'enfant de poursuivre sa scolarité, cette aide est précieuse.



Aïsha Ibrahim Khalil QANDEEL  
Ramallah – Beiteen



Amal A. Kareem HAMDAN  
Ramallah - Karawa - Bani Zaid



Omar S. Mohammad AQEL  
Ramallah - Beitello



Jamila S. Ibrahim BATANJA  
Jericho



## La colonisation : seul obstacle au développement de l'éducation

### L'exemple de la Vallée du Jourdain

Israël a mis en œuvre une campagne insidieuse de nettoyage ethnique, réduisant fortement le nombre de Palestiniens habitant dans la Vallée afin de préparer cette portion du territoire palestinien à une annexion totale. Israël s'est servi du fait que presque 95% de la vallée soient classés en zone C, c'est-à-dire un territoire contrôlé administrativement et militairement, pour restreindre le développement de la vie économique des Palestiniens. Aujourd'hui, l'Autorité palestinienne n'exerce son contrôle que sur 135 des 2400 km<sup>2</sup> de la Vallée pendant qu'Israël finance les 9 400 colons et confisque plus de la moitié du territoire à des fins militaires.

Non seulement rampant mais aussi forcé, le transfert de la population palestinienne hors de la vallée du Jourdain et la classification de la plupart de la Vallée en zone C (occupation militaire) ont des conséquences énormes pour les Palestiniens qui continuent d'y vivre. De graves restrictions aux déplacements, à l'emploi et au commerce isolent les communautés et conduisent certaines d'entre elles dans les abîmes de pauvreté. Les niveaux de pauvreté dans la vallée du Jourdain atteignent les 60%. En dépit des difficultés économiques imposées à Gaza par le blocus israélien, un rapport de *Save the Children* révèle que la pauvreté dans certaines parties de la vallée du Jourdain, est pire que dans une grande partie de la Bande de Gaza. Ces conditions épouvantables imposées aux Palestiniens de la vallée du Jourdain par l'occupation israélienne ont des conséquences désastreuses sur le système éducatif des enfants.

Une importante partie des activités de l'armée israélienne d'occupation consiste à combattre activement le développement palestinien, dans tous les domaines. Non content d'opposer un refus à toute construction palestinienne, Israël démolit méthodiquement les bâtiments palestiniens dans toute la Vallée. Entre 2000 et 2007, la Paix Maintenant, organisation israélienne, avait recensé 1663 structures palestiniennes démolies dont de nombreuses écoles.

Dans les communautés palestiniennes de la vallée du Jourdain, il y a 38 écoles qui reçoivent plus de 13 000 enfants. Quasiment toutes les institutions d'enseignement manquent d'infrastructures et de fournitures pendant que la totalité des tentatives visant à construire de nouvelles écoles pour répondre aux besoins des communautés les plus éloignées du centre sont interdites par Israël. Toujours menacées de démolition, les écoles ne parviennent généralement pas à obtenir l'autorisation nécessaire pour procéder aux réparations indispensables afin de se conformer aux règles élémentaires de santé publique et de sécurité. Des projets de construction tout simples, par exemple pour des toilettes ou des aires de jeux, sont déclarés illégaux et soumis à démolition, ce qui restreint énormément les capacités des écoles de la Vallée à apporter un enseignement approprié aux enfants.

Sur les 135 écoles gouvernementales de la Zone C, 24 seulement sont complètement conformes aux règles de sécurité. Cette année, plus de 13 000 enfants de la Vallée sont retournés à l'école sous des tentes, dans des caravanes ou des baraques en taule.



## Des enfants palestiniens au travail pour trois fois rien

La vallée du Jourdain n'est pas ce lieu idyllique qu'évoquaient nos livres de catéchisme. Au fil des temps, cette région avait pourtant maintenu une certaine harmonie résultant de son économie essentiellement agricole et pastorale. Le climat et l'eau en abondance du Jourdain permettaient à ce type d'économie une certaine prospérité. L'occupation militaire de 1967 à 1992 avait porté des coups très durs contre la résistance, mais avait eu peu d'impact sur l'économie agricole des habitants. Il a fallu les Accords d'Oslo et la partition en zone A, B et C pour modifier radicalement le statut des paysans : la captation des eaux du Jourdain, les implantations massives de colonies, la création de zones militaires et la multiplication des routes à l'usage exclusif des colons ont plongé la population dans la pauvreté

Selon l'association des Droits de l'Homme, **Bet'selem**, « Israël a institué dans cette zone un régime qui exploite intensivement ces ressources et ce, à un degré bien plus grand que partout ailleurs en Cisjordanie, ce qui prouve bien l'intention d'Israël : l'annexion de fait de la vallée du Jourdain et de la zone Nord de la Mer Morte à l'Etat d'Israël ».

Mais il ne s'agit pas seulement de l'exploitation des ressources environnementales dans cette région. La pauvreté dans laquelle la population autochtone est maintenue pousse les enfants sur le marché du travail disponible dans les colonies. Travail « clandestin » de petites mains pour cueillir, trier, conditionner la production agricole que nous retrouverons sur nos étals : herbes aromatiques, pommes de terres, ail et oignons, fruits « exotiques », toujours labellisée BIO.

Consommateurs de ces produits, sait-on les conditions d'embauche de ces enfants ?

« C'est fatiguant, mais je n'ai pas le choix ». Travaillant depuis 3 jours à plein temps dans la colonie de **Tomer**, Ibrahim, 15 ans, se confie aux enquêteurs de l'association **Ma'an**. « Je travaille de 6 à 13 heures et je reçois 70 shekels par jour (environ 17 dollars). Avec ça je fais vivre ma famille qui compte 10 enfants. Je suis l'aîné ».

**Ma'an** qui enquête dans la Vallée du Jourdain estime qu'entre 500 à 1'000 enfants mineurs font le trajet à partir d'autres villes et villages en Cisjordanie pour venir travailler dans les colonies.

Employés comme ouvriers agricoles, ils se font entre 50 et 70 shekels par jour pour cueillir, nettoyer et emballer dans des conditions climatiques difficiles, tout au long des mois d'hiver et d'été, sans aucune indemnité en cas de maladie ni assurance en cas d'accident de travail.

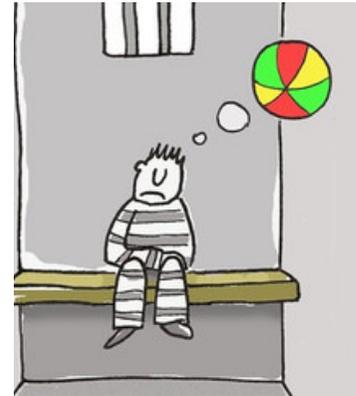
**Christopher Whitman**, membre de **Ma'an**, rappelle qu'Israël est censé appliquer au territoire palestinien – y compris la vallée du Jourdain – qu'il occupe, la même législation du travail que celle qui prévaut en Israël. Mais de quelle protection ces enfants pourraient-ils bénéficier pour que leurs droits soient reconnus et respectés ? La communauté internationale reste toute aussi muette qu'en ce qui concerne leurs droits à l'éducation. Certes, la campagne que mène le mouvement BDS pour boycotter les produits agricoles venant des colonies rencontre un succès certain auprès de l'opinion publique, mais il est urgent de l'élargir à la dénonciation de l'utilisation de ces enfants employés dans cette production agricole. Les rapports établis par les organisations internationales pour la protection de l'enfance concernant le travail de ces enfants doivent arriver à la conscience de l'opinion publique. Il ne s'agit pas seulement de faire figurer sur les emballages l'origine des produits agricoles mais bien d'exiger qu'aucun enfant n'y perde son avenir. L'esclavage économique de l'enfant est le résultat de l'annexion des terres indispensables à la subsistance des familles. Nous ne pouvons accepter que cette politique expansionniste impose son cycle infernal d'arrestation, de détention, de pauvreté qui sont les étapes nécessaires à l'exploitation d'une main-d'œuvre infantile.

Il faut entendre la douleur de **Fatima**, résidente d'**Al Fasayil**, mère de sept enfants, qui témoigne :

« Mon fils était doué, mais il a dû arrêter l'école afin d'aider son père et aller travailler dans une colonie. J'espère qu'un jour, il pourra apprendre un métier et j'espère que mes enfants plus jeunes pourront continuer d'aller à l'école. J'ai peur. C'est difficile. »

## Arrestations, détentions : les enfants palestiniens paient un lourd tribut à la colonisation

Depuis le début de l'année 2012, le nombre d'arrestations et d'incarcérations dont sont victimes les enfants palestiniens ne cesse d'augmenter. Tous les acteurs de l'aide à l'enfance sont mobilisés pour alerter l'opinion publique, de nombreux rapports arrivent aux chancelleries, des commissions parlementaires saisissent leur gouvernement respectif après avoir constaté sur le terrain la dégradation des conditions carcérales imposées aux enfants. En juin 2012, les Nations-Unies, par le biais de son comité contre les tortures a émis une dénonciation des violations de la Convention des droits de l'enfant de Genève commises par Israël, convention qui interdit les traitements cruels, inhumains et dégradants et a exprimé « sa profonde inquiétude » face aux traitements infligés aux mineurs palestiniens.



Les récits des nombreux enfants qui figurent dans tous ces rapports et enquêtes témoignent de la brutalité des traitements infligés. Le schéma de cette violence est répétitif : ces enfants sont tirés en pleine nuit et jetés dans des véhicules militaires où ils sont maintenus à plat ventre, mains ligotées dans le dos, yeux bandés, victimes très souvent de morsures de chiens présents dans les véhicules, menacés de mort et de viols. Les conditions de détention sont particulièrement inhumaines : les enfants sont détenus à l'isolement 24h sur 24, privés de sommeil, les chaînes au pied.

Pour les six premiers mois de 2012, plus de 700 enfants ont connu ces châtements corporels et psychiques. En juin 2012, dans la prison d'Hasharon une vingtaine d'enfants détenus ont entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions particulièrement sauvages qui leurs étaient infligées.

En qualifiant ces enfants de « bombes à retardement » la loi israélienne autorise toutes les exactions et procure à leurs auteurs une impunité totale, impunité attestée par les « confessions » des soldats et des officiers israéliens, publiées par l'association israélienne « Breaking the silence »<sup>1</sup> en juillet 2012.

Tous témoignent de la sauvagerie avec laquelle ces mineurs sont traités au moment de leur arrestation, de leurs interrogatoires puis de leur détention. Pour quels crimes ?

### Le cas des enfants de la prison d'Ofer, proche de Jérusalem

1 200 enquêtes criminelles ont été lancées en 2012 à l'encontre d'enfants de Jérusalem-Est, habitant le quartier de Silwan où 350 colons se sont installés au milieu de 50 000 habitants. Le seul délit commis par ces enfants a été d'avoir lancé des pierres sur des véhicules militaires assurant la protection des colons dans ce quartier. La violence militaire qui va s'abattre sur ces enfants constitue les pièces du dossier de la colonisation.

Comme le constate les enquêteurs britanniques qui ont entendu les enfants détenus dans la prison d'Ofer « **on arrête les enfants au cours de raid, à la faveur de la nuit, on leur met les menottes et on les interroge pendant des heures hors de la présence d'un parent ou d'un homme de loi** ». Au cours de ces interrogatoires, les enfants subissent des humiliations et des violences terrifiantes : chocs par l'électricité, coups, menaces de viols, mise à nu, isolements, morsures de chiens, menaces de rétorsion sur leurs familles. Ils concluent que « **chaque année des centaines d'enfants sont traumatisés de façon parfois irréversible. Ils se voient refuser une partie de leur scolarité et en plus ils courent le risque constant d'une peine plus sévère s'ils sont arrêtés à nouveau.** »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> « rompre le silence » [www.breakingthesilence.org.il](http://www.breakingthesilence.org.il)

<sup>2</sup>Rapport d'ACAT (Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture) nov. 2012



Habitants Jérusalem-Est, territoire annexé, ces enfants devraient être jugés selon des procédures judiciaires identiques à celles des enfants israéliens. A l'inverse, comme le constatent les responsables d'UNICEF « **nulle part ailleurs des enfants sont ainsi traités systématiquement devant ces cours militaires qui prononcent des peines maximales.** »

Le leader communautaire local, **Fakhi Abu Diab**, constate douloureusement: « **Nos enfants sont sacrifiés pour permettre aux colons de prendre la place de notre communauté** »

### Devant le tribunal militaire : la confession constitue l'élément de preuve

En Cisjordanie, à la différence de Jérusalem-Est, les enfants sont soumis à la loi militaire. Les peines encourues pour un délit identique y sont beaucoup plus sévères. Dans la grande majorité des cas, la condamnation est le résultat d'un accord, négocié entre le procureur militaire et le mineur qui plaide coupable. Mais la détention préventive peut durer plus de temps que la période de détention qu'il pourrait négocier avec le procureur. Une fois jugés, ces enfants sont transférés dans des prisons en Israël en violation de la 4<sup>ème</sup> convention de Genève, déplacement qui complique et parfois rend impossible les visites familiales.

A ce jour, plus de 700 mineurs attendent d'être jugés pour des actes dont seule l'occupation porte la responsabilité.

## Terrible arrogance d'Israël

En août 2012, Benito Perez, rédacteur au *Courrier*, réagissait à la lecture du rapport de Breaking the silence

(...) Sur place comme dans nos consciences, la « routine de l'occupation » prend le dessus.

L'expression, effrayant oxymore, vient du collectif « Rompons le silence! », un mouvement d'anciens militaires israéliens, qui vient de lancer un caillou dans le jardin de son gouvernement. Sur une septantaine de pages, quarante-sept vétérans de Tsahal témoignent des vexations et des violences subies au quotidien par les enfants palestiniens.

Le recueil choque à plus d'un titre. D'abord par la jeunesse des victimes. Loin de la défense ordinaire de l'armée israélienne – « dans le feu de l'action, il est impossible de différencier un adolescent d'un adulte » –, les enfants impliqués ont souvent moins de 10 ans. Ce qui n'empêche pas l'armée de leur réserver le même traitement qu'aux adultes: arrestations prolongées, menottes, cagoules, humiliations, arme pointée sur la tempe, coups. Jusqu'à ce même de « peut-être 4 ou 5 ans » qui subit une fouille corporelle...

Parfois, le dérapage excède la vexation ou l'intimidation. Les repentis de Tsahal pointent les tirs à balles réelles sur des manifestants, mais aussi l'emploi de projectiles en caoutchouc « à dix mètres » de la cible ou « coupés en deux », ce qui les rend extrêmement dangereux. Deux témoignages font mention d'enfants boucliers humains, par exemple lors de perquisitions, où l'on grille un prétendu informateur, dans le but de semer la zizanie entre voisins palestiniens.

D'autres fois, le drame est la conséquence directe de la politique d'Etat, à l'instar de ces centaines de maisons palestiniennes détruites chaque année. Parfois les bulldozers de l'armée font le sale boulot, mettant des familles entières à la rue. Expérience traumatisante pour les enfants mais aussi, parfois, pour les soldats.

Au fil des témoignages apparaît l'image d'une armée dévoyée, occupant son ennui à harceler la population palestinienne. Un ex-sergent raconte les cortèges militaires dans les villages, afin de pousser les enfants à réagir en lançant des pierres et de pouvoir ensuite se défouler sur eux. Variante d'un autre sous-officier: le jet de grenades assourdissantes ou lacrymogènes dans une mosquée. Emeute garantie.

Sans surprise, les autorités israéliennes ont minimisé, arguant du caractère « flou » des dénonciations – les témoins demeurent anonymes – pour refuser d'ouvrir des enquêtes. Une arrogance insupportable, alors que les voix se multiplient pour pointer le délabrement éthique de l'armée israélienne. (...) Sans plus de réaction de cet Etat conscient d'être – par la grâce de ses soutiens occidentaux – invulnérable. Au-dessus des lois. Terrible arrogance.

## La malnutrition et les carences qu'elle entraîne chez les enfants : une arme de guerre de la politique d'occupation



### Rapport de l'UNICEF – 2012

En Palestine, le taux de mortalité infantile est 7 fois supérieur à celui d'Israël. En effet, 30% des enfants palestiniens décèdent avant l'âge de cinq ans. Les causes de cette mortalité infantile sont variées : anémies, carences alimentaires ou encore malnutrition chronique sévère. De plus les ressources en eau sont très limitées, de sorte que l'hygiène est souvent reléguée au second plan pour permettre aux familles de boire ou de cuisiner. La consommation d'eau non salubre entraîne également des maladies graves pour les enfants (diarrhées, hépatites.)

Par ailleurs l'accès aux services de santé peut s'avérer extrêmement problématique en Palestine, en raison de la forte présence militaire. Des témoignages font état de cas où des familles se sont retrouvées bloquées par l'armée israélienne alors qu'elle voulaient se rendre dans un hôpital pour soigner leurs enfants malades. Parfois, si les soins se font trop attendre, l'issue peut leur être fatale. Au cours du conflit, de nombreux hôpitaux ou dispensaires ont également été détruits, privant les enfants de leur droit à la santé.

La situation économique palestinienne qui ne cesse de se détériorer dans les zones placées sous occupation militaire israélienne se répercute d'une façon de plus en plus alarmante sur la santé des enfants palestiniens. Malgré les nombreux rapports des organisations humanitaires et caritatives et en particulier par celui fourni par l'UNICEF, qui désignent explicitement la responsabilité de l'Etat d'Israël, la communauté internationale se refuse à appliquer les sanctions prévues à l'encontre d'un pays qui ne respecterait pas les droits de l'enfant tels qu'ils figurent dans la convention de Genève. Celle-ci stipule explicitement que l'accès à l'alimentation, aux soins sanitaires, à l'éducation doit être garanti par la puissance occupante – en l'occurrence Israël, signataire de cette convention et à qui il incombe d'exercer un contrôle absolu sur les forces militaires d'occupation vis-à-vis du traitement auquel les enfants sont soumis.

Par son silence, la communauté internationale absout une politique – qui sous le couvert de sécurité – veut priver une population de son avenir. Aucun acte commis contre un enfant ne peut se justifier pour des raisons sécuritaires. Seule la présence des colons entraîne le déficit en eau potable, principale cause des pandémies infantiles, seule cette présence multiple les barrières routières empêchant les mères de transporter l'enfant malade dans un hôpital, seule cette colonisation confisque les terres agricoles pourvoyeuses d'aliments.

Seule enfin, cette politique coloniale confine les enfants dans des espaces insalubres, et seules les forces d'occupation répriment les manifestations de résistance à l'aide de gaz lacrymogènes hautement toxiques entraînant des pneumonies mortelles chez les enfants.

Comment justifier l'attitude de la communauté internationale face à un enfant cancéreux privé d'accès à une thérapie nécessaire ou à une mère dont l'enfant décède à un checkpoint ?

La communauté internationale peut-elle encore ignorer longtemps les rapports alarmants sur l'état psychique de toute une génération d'enfants soumise aux raids nocturnes de l'armée dans les habitations, à la détention des proches, au décès de parents, de frères ou de soeurs ?

Les enfants palestiniens ont le droit de vivre, de grandir et de se développer comme n'importe quels autres enfants de la planète. Seule la colonisation de cette terre y fait obstacle.

Le rapport de 2012 publié par l'UNICEF donne les sources principales responsables de l'état physique et psychique des enfants palestiniens aussi bien de Cisjordanie que de la Bande de Gaza

- taux de mortalité : 7 fois supérieur à celui d'Israël
- 30% décèdent avant l'âge de 5 ans
- malnutrition
- accès limité à l'eau potable : augmentation des pandémies (diarrhées, hépatites)
- destructions de nombreuses infrastructures hospitalières par l'armée
- emploi de grenades lacrymogènes dans des lieux fermés
- durée des couvre-feux imposés par l'armée
- multiplication des checkpoints